habitat*durable*



Les recommandations clés pour chaque phase du parcours

Focus par phases du processus

1. AVANT TOUTE CHOSE

1.1 Le repérage

- Rassembler les données (consommations, état du bâtiment)
- Prendre connaissance des obligations légales
- Se renseigner sur les acteurs et les subventions

1.2 Le diagnostic

- Bien choisir la forme de l'audit
- Voter sur le diagnostic énergétique
- Réaliser le diagnostic
- Présenter les résultats du diagnostic à l'AG des copropriétaires

Sur **www.habitatdurable-plateforme.ch**, retrouvez toutes les recommandations détaillées et agrémentées d'encadrés pour aller plus loin.
Vous y trouverez également :

- Tout le contenu du guide actualisé
- L'ensemble des ressources et liens utiles
- Un Agenda et une page « Actualités »

2. AVANT LES TRAVAUX

2.1 La planification

- Faire appel à un bureau d'AMU
- Choisir un mandataire qualifié
- Comprendre les tenants et aboutissants de chaque variante
- Anticiper les demandes de subvention

2.2 Le financement

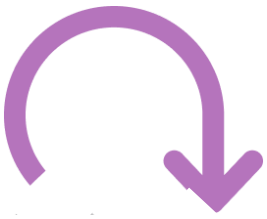
- Evaluer l'investissement nécessaire
- Réunir les ressources financières

2.3 Le vote du projet de RE

- Bien préparer l'AG des copropriétaires
- Anticiper les différentes oppositions possibles lors du vote
- Clarifier les conséquences d'un refus du projet

2.4 La finalisation du dossier

- Clore et envoyer les demandes de subvention
- Vérifier si des autorisations administratives sont nécessaires
- Rédiger et envoyer les premiers appels d'offres



3. PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Les travaux

- Documenter l'état avant/après travaux
- Assurer la représentation de la copropriété aux réunions de chantier
- Recueillir les avis et propositions des copropriétaires
- Définir clairement les rôles et responsabilités
- Contrôler la conformité des travaux

3.2 La fin des travaux

- Réceptionner les travaux
- Inspecter correctement les systèmes et équipements
- Collecter la documentation finale
- Finaliser les démarches de subventionnement et préparer les éléments fiscaux
- Déposer le dossier d'achèvement
- Conserver les factures et justificatifs pour les déductions fiscales



4. APRES LES TRAVAUX

4.1 Le suivi des performances

- Mettre en place les outils de monitoring
- Optimiser les réglages une fois les installations mises en service
- Assurer un entretien périodique du bâtiment et des installations techniques
- Avoir des garanties suffisantes en cas de non-respect des niveaux de performance énergétique

4.2 L'information et l'implication

- Mettre à disposition les instructions ainsi que de la documentation
- Organiser une réunion d'information
- Promouvoir les comportements éco-responsables

habitat*durable*



La rénovation énergétique des PPE

Anticiper, financer, assainir :
mieux vaut prévenir que guérir !

Les spécificités pour le canton de Genève

GENEVE

Focus par phases du processus



1. AVANT TOUTE CHOSE

1.1 Le repérage

- Connaître l'Indice de dépense de chaleur (IDC)
- Consulter la Loi sur l'énergie et son règlement d'application
- Consulter le catalogue de subventions sur GEnergie

1.2 Le diagnostic

- Se renseigner aussi sur le pré-audit et visites éco-logements de SIG-éco21
- Consulter la liste des experts certifiés sur le site des SIG ou du CECB®
- Selon l'IDC, identifier le scénario qui s'applique, les mesures à prendre et les délais d'assainissement
- Bien vulgariser et communiquer sur les enjeux et les conséquences du dépassement de l'IDC lors du vote à l'Assemblée des copropriétaires



2. AVANT LES TRAVAUX

2.1 La planification

- Comprendre les tenants et aboutissant de chaque variante, en matière de label (HPE, THPE) et s'informer sur les conditions d'exonération d'impôt
- Vérifier si le bâtiment est soumis à l'obligation de raccordement au RTS, en cas de remplacement du système de chauffage
- Anticiper les demandes de subventions auprès de l'OCEN et vérifier les conditions d'octroi

2.2 Le financement

- Consulter le catalogue des subventions sur GEnergie et les SIG
- Bien se renseigner sur les conditions d'octroi des soutiens financiers

2.3 Le vote du projet de RE

- Pas de recommandation spécifique

2.4 La finalisation du dossier

- Envoyer les demandes de subvention via la plateforme du Programme Bâtiment, Sinergie et/ou Pronovo
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires sur le site du Canton de Genève

3. PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Les travaux

Pas de recommandation spécifique

3.2 La fin des travaux

Remplir la déclaration de fin des travaux directement sur la plateforme (Programme Bâtiments et/ou SInergie).

Déposer le dossier d'achèvement en en ligne et l'envoyer à l'OCEN

4. APRES LES TRAVAUX

4.1 Le suivi des performances

Pas de recommandation spécifique

4.2 L'information et l'implication

Pas de recommandation spécifique

Retrouvez, sur **www.habitatdurable-plateforme.ch,**
toutes les recommandations détaillées et agrémentées d'encadrés pour aller plus loin.
Vous y trouverez également :

- Les autres chapitres du guide (introduction et partie dédiée au financement)
- Une page ressources compilant l'ensemble des ressources et liens utiles
- Un Agenda avec les prochains événements sur la thématique
- Des présentations et autres supports à télécharger sur la page « Actualités »

habitat*durable*



La rénovation énergétique des PPE

Anticiper, financer, assainir :
mieux vaut prévenir que guérir !

LIBERTÉ ET PATRIE

Les spécificités pour le canton de Vaud

VAUD

Focus par phases du processus



1. AVANT T OUTE CHOSE

1.1 Le repérage

- Prendre connaissance des obligations légales (principalement la nouvelle loi sur l'énergie – LVLEne)
- Consulter le catalogue de subventions du Programme Bâtiments vaudois
- Vérifier le potentiel solaire du toit du bâtiment grâce au cadastre solaire du guichet cartographique cantonal
- Informer les copropriétaires en s'appuyant sur la marche à suivre en 6 étapes du Canton

1.2 Le diagnostic

- Consulter la liste des experts certifiés sur le site du Canton ou du CECB®
- Expliquer la situation de l'immeuble par rapport aux obligations légales
- Pointer le coût de l'inaction



2. AVANT LES TRAVAUX

2.1 La planification

- Profiter des subventions AMO et AMU pour se faire accompagner
- Comprendre les tenants et aboutissants de chaque variante, notamment au niveau des subventions

2.2 Le financement

- Consulter le catalogue des subventions disponible sur le site du Canton de Vaud.
- Bien se renseigner sur les conditions d'octroi des soutiens financiers
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires sur le site du Canton de Vaud

2.3 Le vote du projet de RE

- Pas de recommandation spécifique

2.4 La finalisation du dossier

- Finaliser et envoyer les demandes de subvention au niveau cantonal et communal le cas échéant
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires

3. PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Les travaux

- Pas de recommandation spécifique

3.2 La fin des travaux

- Déposer l'avis d'achèvement des travaux sur le portail du Programme Bâtiments afin d'obtenir les subventions cantonales

- Ne pas oublier de demander les subventions auprès de la Commune, le cas échéant

4. APRES LES TRAVAUX

4.1 Le suivi des performances

- Pas de recommandation spécifique

4.2 L'information et l'implication

- Pas de recommandation spécifique



Retrouvez, sur **www.habitatdurable-plateforme.ch,**
toutes les recommandations détaillées et agrémentées d'encadrés **pour aller plus loin.**
Vous y trouverez également :

- Les autres chapitres du guide (introduction et partie dédiée au financement)
- Une page ressources compilant l'ensemble des ressources et liens utiles
- Un Agenda avec les prochains événements sur la thématique
- Des présentations et autres supports à télécharger sur la page « Actualités »

Pour accéder à la plateforme

www.habitatdurable-plateforme.ch

Partenaires du projet

Communes/Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Petit-Lancy, Vernier et Versoix ; Services industriels genevois (SIG)
Canton de Vaud ; Communes/Villes d'Epalinges, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Vevey ; Services industriels de Nyon (SIN) et de Lausanne (SIL)
Acteurs privés : comment-dire.ch, EPONYM, HRS, I Gère, Interface Energie, JPConseils, Lending4Impact, Régie FIDI SA, Signa Terre

habitatdurable

Envie de nous soutenir ? Rejoignez-nous !

@Habitat Durable Suisse romande, novembre 2026